



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION (à conserver) PIÈGES À MOUSTIQUES TIGRES – dispositif 2024



Critères d'éligibilité

Pour obtenir la subvention de la Commune, il faut :

- Habiter sur la commune de Cailloux-sur-Fontaines,
- Acheter un piège à moustiques tigres et justifier de son achat (un par logement)

Les types de pièges suivants ne seront pas subventionnés :



- Pièges qui fonctionnent avec des insecticides ou des pesticides ;
- Pièges qui ne fonctionnent qu'en intérieur ;
- Pièges de type tapettes électriques à insectes, les prises électriques anti-moustique et les recharges de pièges.

Il est ici précisé que chaque foyer, identifié à la même adresse, ne pourra bénéficier que d'une seule participation.

Durée du dispositif

Il est possible de demander une subvention **du 15 mars au 15 octobre 2024**.



- La demande doit être effectuée dans les 30 jours qui suivent l'achat du piège.
- Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée.

Type d'aide

Une subvention pour l'achat de pièges à moustique tigre dans la limite de 50% du montant de la facture plafonnée à 50 € par foyer dans la limite des crédits budgétaires affectés à l'opération.

Composition du dossier

- Formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé ;
- Justificatif domicile de moins de 3 mois (ex. : facture électricité, eau, gaz, facture de téléphone fixe, mobile, ou de forfait/box d'accès à Internet, avis d'imposition ou de non-imposition, justificatif de la taxe d'habitation, attestation d'assurance habitation, ...)
- Copie de la facture acquittée, libellée à son nom propre avec date d'achat (pas de ticket de caisse).
- IBAN libellé au nom du demandeur pour effectuer le virement de la subvention.

Les demandes seront à déposer en mains propres à l'accueil de la mairie car elles seront traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à épuisement des enveloppes financières dédiées à ce projet.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION (à retourner)
PIÈGES À MOUSTIQUES TIGRES – dispositif 2024

Identification du demandeur

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :
E-mail :

Caractéristique du dispositif de lutte contre le moustique tigre

Marque et modèle de piège :
Nom du fournisseur (magasin, site internet, ...) :
Date d'achat* :
** Vous devez présenter une preuve d'achat (facture à votre nom). Seuls les pièges achetés entre le 15 mars et le 15 octobre 2024 sont éligibles à la subvention.*
Prix.....€

Engagement du demandeur

En signant ce formulaire, le bénéficiaire certifie l'exactitude des informations transmises dans le dossier et s'engage à installer le dispositif acquis et bénéficiant d'une subvention.

Signature du demandeur :

Date :

Formulaire et pièces justificatives à déposer en mains propres à l'accueil de la mairie :
Mairie Place du 8 Mai 1945 69270 CAILLOUX-SUR-FONTAINES

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION :

- Numéro du dossier de subvention :
- Date de réception du formulaire :
- Documents joints :
 - Formulaire de demande de subvention
 - Justificatif domicile
 - Copie de la facture acquittée
 - IBAN

Dossier complet : Oui Non

Montant subvention accordée :

- Observations :

En vertu de l'article 12 du Règlement général sur la protection des données – RGPD concernant la transparence des informations et des communications et modalités de l'exercice des droits de la personne concernée, toute personne peut exercer son droit d'accès sur les données qui la concernent. Les données personnelles contenues dans le dossier sont communiquées uniquement aux services financiers pour le traitement de la demande. Durée de conservation : Votre demande de subvention sera conservée pour une durée de 5 ans